

## Programme de formation Bilan de Compétences

### Durée 22 heures

*Articles R6313-4 à R6313-8 du code du travail*

*« Il n'est jamais trop tard pour être ce que vous auriez dû être » - George Elliot*

Le bilan de compétences s'intègre aux dispositions relatives à la formation professionnelle continue (loi n°91-1404 du 31 décembre 1991).

#### LES OBJECTIFS ET COMPETENCES VISEES

Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation. Il sert à faire le point sur la situation professionnelle du bénéficiaire : ses compétences acquises au cours de ses emplois et de son parcours professionnel. Il donne aussi une vision des potentielles évolutions et formations auxquelles il peut avoir droit.

Objectifs pédagogiques du bilan de compétences

- Identifier ses aspirations (valeurs, besoins, personnalité)
- Analyser ses compétences individuelles (savoirs, savoir-faire, savoir-être)
- Définir un projet professionnel qui permettra d'améliorer son niveau de satisfaction au travail, développer son employabilité et sécuriser son parcours.
- Déterminer un plan d'action(s) précis, factuel et engageant en fonction du projet définit.
- Être capable d'analyser le marché de l'emploi, détecter les compétences recherchées et identifier les dispositifs pour se former le cas échéant.

Public visé

Salarié du secteur privé/public, travailleur non salarié, intérimaire, demandeur d'emploi.

Prérequis

Il n'y a pas de prérequis pour faire un bilan de compétences.

Modalités de déroulement

Entretien individuel en face à face entre 1h et 1h30 par séance en distanciel via Google Meet ou en présentiel dans un bureau garantissant la discréetion, la confidentialité des échanges et respectant les normes de sécurité.

Délai d'accès

Après validation du besoin et signature de la convention de formation ou du contrat de formation, la prestation peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires.

Accessibilité pour les personnes en situation de handicap

L'intervenant étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap.

Indicateur de satisfaction :

Les données de satisfaction sont évaluées au travers d'un questionnaire de satisfaction à chaud en fin de prestation et d'un questionnaire à froid lors de l'entretien de suivi à 6 mois.

À ce jour, le nombre de personnes satisfaites ou très satisfaites en réponse à la question "Êtes-vous globalement satisfait de cette formation ?" est de 100%. Le nombre de personnes ayant terminé leur bilan de compétences est de 100%.

Intervenant

Le bilan de compétences est réalisé avec une consultante spécialiste en gestion de carrières et dispositifs de formation professionnelle, titulaire d'un master en management des ressources humaines et certifiée à la pratique des bilans de compétences.

Code de déontologie

Respect du consentement du bénéficiaire, respect du secret professionnel, espace confidentiel, sans jugement et bienveillant.

Respect des obligations légales : Les bilans de compétences sont réalisés en conformité avec les textes du code du travail, notamment les articles L6313-4, R.6313-4 à R.6313-7, Décret n°2018-1330 du 28/12/2018, ceux concernant l'information des bénéficiaires (L. 6355-22, L. 6353-8 et L6353-3) et le règlement intérieur d'un Organisme de Formation (L. 6352-3, L. 6352-4, R. 6352-1, R. 6352-2, L. 6355-8, L. 6355-9).

## LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET LE DÉROULEMENT DU BILAN DE COMPÉTENCES

Un entretien d'information préalable, gratuit et sans engagement, de 30 minutes est proposé par téléphone ou via Google Meet au bénéficiaire avant d'engager la démarche de bilan de compétences. Il permet de présenter le contenu, la méthode utilisée, de valider le besoin en bilan de compétences et d'informer sur les possibilités de financement en fonction de la situation du bénéficiaire.

### Méthodes pédagogiques

Alternance d'entretiens avec la consultante en bilan de compétences et travaux personnels à réaliser.

#### Déroulement du bilan de compétences

La durée est établie au moment de l'entretien préalable en fonction des besoins du bénéficiaires.

La durée totale de 22 heures maximum, reparties sur 4 mois maximum.

Le bilan de compétences se déroulent en 3 phases réglementaires inscrites au Code du travail, et se déroule exclusivement en entretiens individuels.

#### 1- Phase préliminaire – analyse de la demande

- Confirmation de l'engagement dans la démarche de bilan de compétences
- Définition et Analyse de la demande, du besoin et des attentes
- Détermination du format le plus adapté à la situation du bénéficiaire
- Définition conjointe des modalités de déroulement ainsi que des méthodes et techniques utilisées

#### 2- Phase d'Investigation - construction et pertinence du projet professionnel

- Analyse du parcours professionnel et personnel
- Analyse des sources de motivations et intérêts professionnels et personnels
- Exploration des valeurs et centres d'intérêts
- Identification des compétences et aptitudes professionnels et personnels
- Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles
- Réalisation d'enquêtes métiers auprès de professionnels
- Identification des compétences transférables et des besoins en formation
- Définition du(des) projet(s) et mise en place du plan d'action(s) pour atteindre le ou les objectif(s)

#### 3- Phase de conclusions - présentation d'un document de synthèse

- Appropriation des résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recensement des leviers susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et/ou de formation, en fonction des besoins socio-économique du territoire de vie et d'activité
- Validation des principales modalité et étapes de mise en œuvre du ou des projet(s)

Lors de cet entretien, une synthèse écrite du bilan de compétences est présentée et remise. Ce document est strictement confidentiel.

## LES MODALITÉS PEDAGOGIQUES

- Passation de tests de personnalité et intérêts professionnels via une plateforme spécifique
- Questionnaires d'autoévaluation pour identifier ses valeurs, ses besoins et ses aspirations
- Plateforme Google Meet
- Sites internet et plateformes spécialisés (orientation, métiers, marché de l'emploi, formations, financements..)
- Fiches et Enquêtes-métiers pour rencontrer des professionnels des métiers ou secteurs professionnels envisagés
- Mise en œuvre du projet professionnel grâce à un plan d'actions
- Synthèse de l'accompagnement

## LES CONDITIONS TARIFAIRES

Le devis est établi après l'entretien préalable en fonction du nombre d'heures choisie.

## LE SUIVI ET LE RESULTAT DE L'ACTION

Suivi de l'action : Au cours du bilan de compétences, une feuille de présence est remplie et signée.



Une assistance pédagogique et technique est assurée par la consultante par courriel et par téléphone, tout au long du bilan de compétences.

Résultat de l'action : Une synthèse avec le plan d'action sera remis à la fin de la prestation. Ce document rassemble tout le travail qui a été fait par le bénéficiaire durant le bilan.

Un rendez-vous de suivi à 6 mois est proposé pour faire un point sur le projet, les freins et les réussites au cours d'un entretien physique, téléphonique ou via Google Meet.

**Coordonnées de l'organisme de formation**

Amandine BOUIX - 06 13 05 69 20

[contact@lightup-conseil.fr](mailto:contact@lightup-conseil.fr)

EURL Light'Up Conseil

Siège social : 11, plan des sauges - 34750 Villeneuve-Lès-Maguelone

Siret : 981 258 569 00012 – Code APE : 8560Z - NDA : 76341255434

<https://lightup-conseil.fr>